

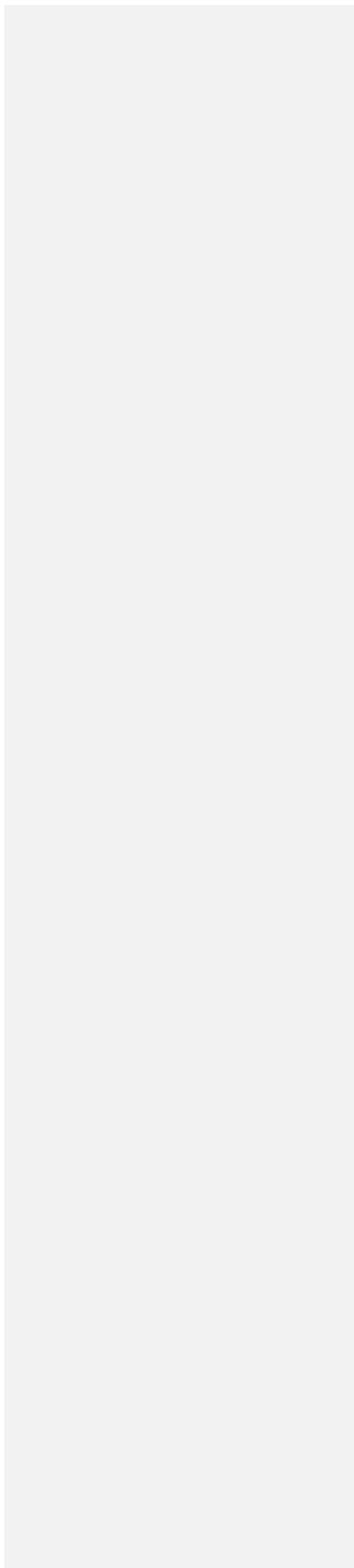


# **Analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant**

## **Un guide abrégé**

© Groupe sectoriel mondial sur la protection, Groupe de travail sur la protection de l'enfant, janvier 2011

Tous droits réservés ....



### Glossaire des acronymes couramment utilisés en anglais

**CP** : *Child Protection* – Protection de l'enfant

**CPRA** : *Child Protection Rapid Assessment* – Analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant

**CPWG** : *Child Protection Working Group* – Groupe de travail sur la protection de l'enfant

**CPRAWG** : *Child Protection Rapid Assessment Working Group* – Groupe de travail sur l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant

**DO** : *Direct Observation* – Observation directe

**DR** : *Desk Review* – Revue documentaire

**GBV** : *Gender Based Violence* – Violence à caractère sexiste

**IA** : *Inter Agency* – Inter-agences

**IASC** : *Inter Agency Standing Committee* – Comité permanent inter-agences

**IDP** : *Internally Displaced Persons* – Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

**IM** : *Information Management* – Gestion de l'information

**KI** : *Key Informant* – Informateur-clef

**KII** : *Key Informant Interview* – Entretien avec un informateur-clef

**NATF** : *Needs Assessment Task Force* – Groupe de travail sur l'analyse des besoins

**RA** : *Rapid Assessment* – Analyse rapide de la situation

**SGBV** : *Sexual and Gender Based Violence* – Violence à caractère sexuel ou sexiste

**SV** : *Sexual Violence* – Violence sexuelle

**WWNK** : *What We Need to Know* – Ce que nous devons savoir

### Légende des symboles utilisés à travers le guide



Une étape ou une sous-étape en vue d'organiser et de réaliser une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant



Où trouver les annexes et les modèles d'outils



Les tâches



À ne pas oublier !

## **Introduction**

[Note provenant du Groupe de travail sur la protection de l'enfant]

### **Le contexte entourant les analyses de la situation humanitaire**

Suite à une situation d'urgence soudaine majeure et de quelque nature que ce soit, l'analyse de la situation en matière de protection de l'enfant sera généralement réalisée dans le cadre d'analyses coordonnées entreprises au sein du système sectoriel humanitaire. Le Comité permanent inter-agences (IASC) et le Groupe de travail sur l'analyse des besoins (NATF) proposent un cadre permettant d'identifier trois étapes dans le processus d'analyse d'une situation d'urgence – ces étapes s'appliquent généralement à toutes les situations d'urgence, qu'elles soient de petite ou de grande ampleur<sup>1</sup>. Il s'agit de :

*L'étape I – Mise en place des scénarios préliminaires.* Cette étape devrait survenir au cours des 72 heures suivant le début de la situation d'urgence, et elle n'inclut pas les questions propres à chaque groupe sectoriel.

*L'étape II – Analyse conjointe multisectorielle.* Cette étape devrait intervenir au cours des deux premières semaines suivant le début de la crise et elle sert à déterminer les problèmes sectoriels les plus urgents.

*L'étape III – Analyse de la situation spécifique à chaque groupe sectoriel.* Cette étape permet de répondre de façon plus détaillée et approfondie aux questions propres à chaque groupe sectoriel, et elle intervient au cours de la troisième et de la quatrième semaine suivant le début de la situation d'urgence.

### **Qu'est-ce qu'une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant ?**

Une *analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant* est une analyse inter-agences spécifique à un secteur qui est conçue et réalisée rapidement par les membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfant suite à une situation d'urgence soudaine. Elle permet de dresser une liste des besoins urgents en matière de protection de l'enfant au sein de la population concernée dans le contexte faisant immédiatement suite à crise, en plus de servir de point de départ à une analyse plus complète des conséquences de la situation d'urgence. L'analyse rapide de la situation ne doit pas être confondue ni se substituer à des analyses plus complètes ou à des mécanismes de surveillance.

<sup>1</sup> Le Groupe de travail sur l'analyse des besoins a été créé par le Comité permanent inter-agences<sup>1</sup> en 2009 afin d'améliorer les processus coordonnés d'analyse de la situation lors de catastrophes humanitaires.

### **Les objectifs d'une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant**

Une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant offre un point de départ à la détermination des besoins en matière de protection de l'enfant et l'aide disponible immédiatement après le début d'une situation d'urgence soudaine.

Une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant sert à établir :

- *L'AMPLEUR* des besoins et des risques en matière de protection
- *LES PRIORITÉS* dans les actions à entreprendre – les domaines prioritaires au plan géographique et programmatique à partir desquels les priorités de financement seront établies
- *LA FAÇON* dont les interventions seront structurées – notamment les capacités existantes pouvant être renforcées dans le cadre de ces interventions

Selon le contexte, l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant pourra être utile à d'autres fins, comme pour :

- Accumuler des données de référence pouvant servir à faire pression sur les acteurs impliqués (groupes armés, gouvernement, etc.)
- Mieux connaître en partie les lacunes principales dans les informations disponibles

### **À quel moment devrait-on réaliser une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant ?**

La réalisation d'une analyse rapide inter-agences de la situation en matière de protection de l'enfant exige généralement trois à quatre semaines, et s'insère donc dans l'étape III du cadre d'analyse rapide du Groupe de travail sur l'analyse des besoins. Cette dernière analyse peut constituer l'une des composantes d'une analyse rapide et coordonnée en matière de protection. Cependant, l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant peut aussi bien être un processus autonome et elle peut se dérouler en l'absence d'autres analyses de la situation humanitaire. Dans les situations où les mesures préparatoires ont réduit le temps de préparation nécessaire pour intervenir suite au début de la crise, ces analyses peuvent aussi être entamées à une étape antérieure. La courte durée de mise en œuvre de l'analyse permet de rendre disponibles le plus tôt possible les informations spécifiques portant sur les priorités sectorielles afin d'influencer les actions préliminaires. Suite à cette phase d'analyse rapide, une analyse plus complète et approfondie de la situation en matière de protection de l'enfant devrait intervenir. Il existe une trousse inter-agences d'analyse de la situation en matière de protection de l'enfant qui est le principal outil pour aider à mettre en œuvre ce type de processus.

### **Comment procéder à l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant ?**

Ce guide vous présentera les principales étapes du processus de planification et de réalisation d'une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant suite à une situation d'urgence soudaine. Le *Plan d'action* et le *calendrier* figurant à la page 1 de ce guide résumant l'ensemble du processus. Les questions d'éthique et de confidentialité sont brièvement abordées à la toute fin de ce guide, et elles devraient être au centre de tous les efforts d'analyse de situation portant sur des individus, comme une analyse de la situation en matière de protection de l'enfant.

Bien que de nombreux efforts aient été réalisés pour veiller à ce que ce guide soit le plus complet possible, il n'est pas envisageable de créer un outil d'analyse qui puisse s'adapter à tous les contextes faisant suite à une situation d'urgence. Vous êtes donc invité, lorsque vous utiliserez ce guide, à procéder, le cas échéant, à des ajustements et à des ajouts selon le contexte local.

Ébauche de l'essai pilote/de terrain





## SEMAINE 1 – La coordination et la planification

Le succès d'une analyse rapide et conjointe de la situation en matière de protection de l'enfant dépend des efforts collectifs des acteurs de la protection de l'enfant, notamment des gouvernements lorsque cela s'avère approprié. Il est improbable qu'une seule organisation possède toutes les ressources et l'expertise nécessaires pour mettre en œuvre l'ensemble du processus – une approche collaborative coordonnée peut aider à faire en sorte que les ressources communes soient disponibles. L'implication d'un grand nombre d'acteurs œuvrant pour la protection de l'enfant enrichira et renforcera la qualité et la légitimité des résultats finaux – tenir compte des expériences et points de vue différents peut assurer une implication et une appropriation du processus et des résultats.



### **Communiquer et se coordonner avec les autres processus d'analyse multisectorielle de la situation**

Suite à une situation d'urgence soudaine, quelle qu'elle soit, les acteurs impliqués dans la protection de l'enfant ont la responsabilité de veiller à ce que leurs actions en réaction à la situation d'urgence soient bien coordonnées. Quel que soit le mécanisme de protection de l'enfant en place, il devrait servir de forum initial pour discuter et pour coordonner les activités d'analyse. La décision consistant à déterminer la personne qui dirigera les efforts de coordination pour analyser les besoins dépendra des mécanismes de coordination existants, des capacités et de l'expertise des acteurs, ainsi que du type et de la nature de la situation d'urgence. Idéalement, une agence-coordonnatrice devrait être identifiée au cours de la phase préparatoire pour éviter les délais. L'examen des solutions alternatives constitue une autre étape importante dans la coordination du processus d'analyse de la situation.

Dans certaines situations, particulièrement lors de catastrophes soudaines de grande ampleur, une analyse multisectorielle coordonnée sera réalisée durant les deux premières semaines suivant la situation d'urgence. Il importe que les membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfant communiquent et se coordonnent avec le Groupe de travail sur l'analyse des besoins ainsi qu'avec tout autre processus existant pour analyser les besoins, dans le but de :

- Veiller à ce que les préoccupations en matière de protection de l'enfant soient intégrées aux analyses multisectorielles
- Obtenir les données et les résultats des analyses précédentes pour les utiliser en tant que données secondaires
- Éviter les répétitions et les chevauchements inutiles dans les activités d'analyse et d'envisager la possibilité d'intégrer la protection de l'enfant aux analyses rapides de la situation prévues par les autres groupes sectoriels



Voir la partie I – Introduction par un bref survol des étapes du processus d'analyse multisectorielle de la situation



Compter sur les résultats d'une analyse conjointe multisectorielle de la situation (étape II) peut être utile pour enrichir une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant (étape III). Si aucune autre analyse conjointe multisectorielle de la situation n'a été entreprise, le groupe sur la protection de l'enfant doit alors décider s'il va de l'avant avec sa propre analyse en matière de protection de l'enfant, ou s'il attend qu'une analyse conjointe multisectorielle de la situation soit complétée.



### **Établir un Groupe de travail sur l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant**

Un groupe de travail devrait être créé au sein du mécanisme de coordination sous-sectoriel sur la protection de l'enfant afin de gérer le processus d'analyse rapide de la situation, notamment la supervision technique et le soutien administratif. Il importe de veiller à ce que, en plus de l'expertise dans le domaine de la protection de l'enfant, il y ait une capacité technique minimale en matière de gestion de l'information au sein du groupe afin d'étayer le travail d'analyse<sup>2</sup>.

La liste de contrôle des tâches initiales du Groupe de travail peut comprendre :

- ✓ Le développement d'un plan de travail doté d'échéanciers clairs qui assigne des responsabilités distinctes aux différents membres
- ✓ Le choix de la couverture géographique de l'analyse de la situation
- ✓ La détermination des besoins logistiques et humains
- ✓ Le coût des opérations et les contributions en argent et en nature
- ✓ L'analyse des risques et le développement de plans d'urgence
- ✓ La création de petits groupes techniques pour établir l'échantillonnage, pour adapter les outils et pour analyser et interpréter les résultats
- ✓ La façon dont le processus de collecte de données sera supervisé et soutenu

En plus du soutien technique et administratif offert aux équipes d'évaluation, les autres tâches du Groupe de travail sur l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant peuvent comprendre :

- ✓ La sensibilisation pour encourager la participation des acteurs-clefs impliqués dans la protection de l'enfant
- ✓ Le développement de plans d'urgence, comme la surveillance de la situation humanitaire et la révision des plans selon les besoins
- ✓ La surveillance des échéanciers dans le processus d'analyse de la situation
- ✓ La communication et la coordination avec les autres processus d'analyse de la situation
- ✓ L'offre de solutions et de soutien logistiques
- ✓ Le développement de plans pour partager les résultats avec les acteurs concernés<sup>3</sup>



Les ressources financières et humaines, de même que les besoins logistiques, constituent souvent des facteurs déterminants en ce qui a trait à l'ampleur de l'analyse de la situation. Un calcul sommaire des ressources nécessaires réalisé au début du processus favorisera une planification réaliste et une mise en œuvre en douceur.

<sup>2</sup> Si le Groupe de travail sur la protection de l'enfant ne possède pas les capacités nécessaires en matière de gestion de l'information, tentez d'obtenir un soutien dans ce domaine auprès du BCAH et des autres groupes sectoriels ou agences qui mènent des activités similaires aux vôtres. Envisagez également la possibilité d'utiliser la même méthodologie d'échantillonnage que celle employée par les autres processus d'analyse de la situation.

<sup>3</sup> Selon des sources non-officielles, l'un des obstacles principaux à la distribution et à l'utilisation en temps voulu des informations issues des analyses de la situation réside dans les désaccords portant sur la façon de divulguer les résultats aux autres acteurs. Il est préférable de s'entendre dès le début sur les paramètres entourant la diffusion des résultats. Il est aussi recommandé de mettre en place un processus d'approbation avant de publier des résultats ou des rapports préliminaires.



## SEMAINE 2 - La préparation de l'analyse de la situation



### **Ajuster et réviser la liste de « ce que nous devons savoir »**

La liste de « ce que nous devons savoir » désigne les informations-clefs portant sur la situation des enfants et sur les risques qu'ils encourent qu'il est nécessaire d'obtenir afin d'orienter nos priorités immédiates en programmation. **Déterminer ce que nous devons savoir est au cœur de toute analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant.**

La liste suivante de « ce que nous devons savoir » a été développée suite à une large consultation auprès des membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfant à l'échelle locale et mondiale. Le Groupe de travail sur l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant devrait ajuster et réviser la liste selon le contexte local. Le processus d'adaptation des outils d'évaluation devrait se fonder sur cette liste révisée.

*Ce que nous devons savoir en matière de protection de l'enfant durant l'étape initiale d'analyse rapide de la situation :*

1. Les tendances dans le cas de séparation
2. Les types de prises en charge disponibles pour les enfants séparés
3. Les capacités des communautés à intervenir dans les cas de séparation d'enfants
4. Les tendances et le degré d'institutionnalisation des enfants séparés
5. Les lois et les politiques en matière d'adoption (domestique et internationale)
6. La nature et l'ampleur des dangers occasionnés aux enfants dans leur environnement (comme les latrines munies de fosses à ciel ouvert, les fils électriques pendants, les mines antipersonnel et les autres explosifs laissés près de leur lieu de résidence ainsi que les armes légères) et les risques qu'ils engendrent
7. Les manifestations et le niveau de violence contre les enfants dans la communauté
8. Les causes et le niveau de risque de décès ou de blessures chez les enfants
9. Les cas de participation active des enfants aux actes de violence
10. Les tendances passées et actuelles de l'implication/l'association d'enfants à des forces et des groupes armés
11. Les risques concrets de violence sexuelle contre les enfants
12. Les risques associés aux autres formes de violence à caractère sexiste contre les enfants
13. Les pratiques courantes de la communauté face à la violence sexuelle contre les enfants
14. La disponibilité des services pour agir dans les cas de violence sexuelle contre les enfants (notamment les services de santé et le soutien psychosocial)
15. Les tendances et l'ampleur actuelles du travail des enfants, et les nouveaux risques possiblement engendrés par la situation d'urgence
16. Les sources de stress pour les enfants et les personnes responsables de leur bien-être
17. Les mécanismes d'adaptation des enfants et des parents
18. Les capacités humaines et financières au sein de la communauté pour soutenir les enfants



### **Réaliser la revue documentaire**

Réaliser une revue documentaire est une étape cruciale et nécessaire dans le cadre de l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant. Idéalement, la revue documentaire devrait intervenir au cours de la période préparatoire et avant que ne soit complétée l'adaptation finale des divers outils d'évaluation – la revue documentaire produira des informations cruciales qui influenceront la formulation des questions et des choix de réponse figurant dans les outils de collecte d'information. Durant l'étape de la revue documentaire, souvenez-vous que les sources d'informations secondaires, telles que le système national d'information en santé, devraient être utilisées. Les données provenant de ces sources sont appelées des données secondaires<sup>4</sup>.



Voir l'annexe 3 pour consulter le guide et le modèle de revue documentaire



### **Développer une méthodologie et un cadre d'échantillonnage**



**Ne sacrifiez pas la qualité à la quantité. Lorsque les ressources viennent à manquer, faites-en moins, mais faites-le bien !** Réaliser une analyse de la situation en impliquant moins de sites, mais en privilégiant la qualité mènera à des résultats sans doute plus fiables que si vous choisissez de faire visiter plus de sites à des évaluateurs qui ne sont pas formés ou qui sont moins qualifiés.

#### **La méthodologie d'échantillonnage :**

Toute analyse de situation qui se base uniquement sur les informations recueillies à partir d'un échantillon de la population comportera inévitablement des inexactitudes. Elle fournira une estimation de la situation. Le degré d'inexactitude dépend de la composition de l'échantillon utilisé. Étant donné les contraintes en termes de ressources et de logistique qui font suite à une situation d'urgence ainsi que les limites de temps intrinsèques à une analyse rapide de la situation, on a généralement recours à un échantillonnage dirigé.

L'échantillonnage dirigé est une méthode d'échantillonnage où les groupes de personnes ou les communautés sont sélectionnés de façon raisonnée selon une série de critères bien définis (la façon de définir ces critères sera décrite plus bas). Par cette sélection dirigée, nous tentons d'obtenir un portrait relativement complet de la situation dans toutes les régions touchées, sans utiliser une approche d'échantillonnage aléatoire (qui coûte cher et qui exige beaucoup de temps)<sup>5</sup>.

En dépit des inexactitudes, l'échantillonnage dirigé nous permet de mesurer et de saisir l'ampleur et les priorités de façon suffisamment approximative pour commencer rapidement la hiérarchisation et la planification des actions. Elle peut également donner une idée préliminaire des différences dans la façon

<sup>4</sup> Les données secondaires dérivent d'une source autre que la source primaire. Par exemple, si nous utilisons des données recueillies sur une base régulière par les ministères gouvernementaux portant sur la situation des enfants dans une région donnée, nous utilisons des données secondaires. Pour en savoir davantage sur les questions techniques concernant la gestion de l'information et des données, veuillez consulter le guide technique du Groupe de travail sur la protection de l'enfant sur les analyses de la situation en matière de protection de l'enfant.

<sup>5</sup> Pour en savoir davantage sur les questions techniques concernant la méthodologie d'échantillonnage, veuillez consulter le guide technique du Groupe de travail sur la protection de l'enfant sur les analyses de la situation en matière de protection de l'enfant. **(à paraître)**.

dont la situation d'urgence a touché les diverses catégories de personnes sélectionnées dans l'échantillon.

Un autre avantage de l'échantillonnage dirigé consiste à pouvoir modifier au besoin la sélection du site d'enquête au cours du processus d'évaluation. Par exemple, s'il semble clair durant la collecte de données qu'un nombre important de régions que l'on croyait initialement inaccessibles peuvent maintenant être rejointes par la route, elles peuvent être ajoutées au programme (et vice versa). Il importe de noter que les rapports de terrain devraient documenter et justifier la sélection ou l'exclusion de sites de recherche et de populations aux fins de l'analyse.

#### L'unité de mesure

« L'unité de mesure » désigne l'échelle servant à mesurer quelque chose – par exemple, un individu, une classe, une école, un pays, etc. Dans le cadre d'une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant, l'unité de mesure se situe à l'échelle de la communauté (plutôt que celle des individus ou des familles).

Un site devrait avoir des limites formelles, juridiques, coutumières ou pragmatiques permettant de mesurer sa population. La définition exacte de ce qu'est un « site » doit être établie à l'échelle locale. Trouver la meilleure définition de ce qu'est un site (en d'autres termes, l'unité de mesure) dépendra de l'étendue géographique de la situation d'urgence, de la population touchée, des résultats des analyses de la situation antérieures (si elles existent) et des ressources disponibles. Les principaux paramètres permettant de sélectionner un site sont les suivants :

- Dans un environnement à l'extérieur d'un camp, la plus petite unité administrative, comme un village ou un groupe de personnes, peut constituer un site en tant que tel. Dans un contexte de camps, chaque camp peut être vu comme un site en soi.
- Si des populations ayant des traits distinctifs (comme la langue, l'ethnicité, le lieu d'origine, le statut, etc.) vivent ensemble sur un même site et que vous croyez que ces traits sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la façon dont chaque groupe sera touché par la situation d'urgence, un tel emplacement devrait être divisé en de multiples sites en fonction de ces attributs caractéristiques, et ce, quelle que soit leur taille<sup>6</sup>.



Si la distribution de la population est inégale ou si le processus menant à l'identification de ces sites est compliqué, cherchez à obtenir l'aide d'un expert en gestion de l'information. Cette assistance devrait vous permettre de veiller à ce que les données recueillies soient « suffisamment fiables » pour atteindre vos objectifs.

#### Le cadre d'échantillonnage :

Un cadre d'échantillonnage (ou un échantillon) consiste en une liste de tous les sites qui pourraient être sélectionnés dans le cadre de l'analyse de la situation. Cet échantillon doit être développé après avoir établi les critères permettant de définir ce que constituera un « site »<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> La raison d'être de ce paramètre est de veiller à ce que les informateurs-clefs soient crédibles lorsqu'ils évoquent la situation de la population qu'ils sont sensés représenter.

<sup>7</sup> Selon le *Rapid Assessment Sampling in Emergency Situations* (publié par le centre de services partagés de l'UNICEF Asie-Océanie, Peter K.Wingfield-Digby, 2010), un échantillon se définit comme « un ensemble de documentation à partir duquel un échantillon est alors sélectionné, comme une liste ou un ensemble de régions, ce qui en fait un ensemble d'unités de populations ».

Pour choisir les sites, il importe de prendre en considération les diverses caractéristiques des sites et des populations touchés par la situation d'urgence. Ces caractéristiques peuvent inclure des éléments comme : la présence ou l'absence de camps, les régions directement touchées par rapport à celles qui ne le sont pas, les populations touchées qui sont déplacées et celles qui sont restées sur place, l'origine des populations déplacées, les personnes déplacées au sein d'une communauté d'accueil par rapport à celles qui sont déplacées dans leur propre communauté, les régions côtières par rapport aux régions montagneuses, etc.

Les deux principales étapes pour développer un cadre d'échantillonnage sont :



**Étape 1** – Dresser une liste de différents scénarios à envisager. Ceux-ci devraient s'inspirer et représenter les diverses caractéristiques connues des populations et des régions touchées.

*Par exemple*, imaginez une situation où un cyclone a frappé deux régions différentes d'un pays X. Vous savez que :

- a) La région X1 a été sévèrement touchée, alors que la région X2 a été légèrement touchée
- b) Les informations issues de l'analyse rapide de la situation produite par le Groupe de travail sur l'analyse des besoins révèlent que la population de la zone X1A (une sous-région de X1) a été déplacée, alors que la population de la région X1B (une sous-région de X1) est restée dans les villages
- c) Deux groupes techniques distincts vivent dans les régions X2A et X2B (des sous-régions de X2)  
→ Ces informations révèlent que nous faisons face à quatre scénarios distincts : X1A, X1B, X2A et X2B.



**Étape 2** – La deuxième étape consiste à sélectionner un certain nombre de sites par scénario. Nous recommandons d'appliquer la norme selon laquelle au moins trois sites devraient être visités par scénario. La sélection des sites se fera principalement selon l'accès géographique et d'autres considérations logistiques.

- Dans l'exemple présenté plus haut, l'échantillon comprendra au moins trois sites dans chacune des quatre sous-régions. Cela veut dire qu'il faudra évaluer au moins 12 sites.



**Lorsque le temps et les ressources sont limités pour couvrir tous les sites, envisagez de choisir en priorité :**

- Les régions sévèrement touchées – choisissez d'abord les sites où les données secondaires ou l'expérience indiquent que la situation humanitaire risque d'être la plus critique
- Les régions accessibles – lorsque l'ensemble des besoins atteignent un niveau urgent, généralisé et non satisfait, il est légitime de se concentrer sur les régions ou les populations touchées qui sont accessibles
- Les sites où il existe les lacunes les plus importantes dans les connaissances disponibles – occupez-vous des emplacements ou des groupes sur lesquels on dispose de peu d'informations

*Lorsque le temps et les ressources sont disponibles, Pensez d'abord à :*

- Analyser plus de sites dans les régions que l'on soupçonne d'avoir été davantage touchées
- Analyser les sites qui ne sont pas touchés par la crise humanitaire et qui ont des caractéristiques comparables à celles des régions touchées. Cela permettra de comparer les sites touchés aux

sites non-touchés (qui partagent les même caractéristiques) dans le but d'évaluer jusqu'à quel point les choses ont changé depuis la situation d'urgence



### **SEMAINE 3 – La révision et l'adaptation des outils de collecte et d'analyse des données**

Le développement d'outils appropriés utilisés pour réaliser une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant se fait en tenant compte notamment du type et de l'ampleur de la situation d'urgence, de la diversité linguistique, de l'ethnicité, des affiliations tribales et religieuses, des préoccupations en matière de protection de l'enfant qui existaient avant le début de la crise, des contraintes au niveau de l'accès et de la sécurité, des données que nous devons connaître, des capacités locales et de plusieurs autres considérations contextuelles. Les trois modules recommandés lors de ce type d'analyse sont :

- La revue documentaire
- Les entretiens avec les informateurs-clefs
- L'observation directe

Les discussions de groupe ne sont généralement pas encouragées à cette étape, en raison du degré d'expertise qu'elles nécessitent parmi le personnel et du temps requis pour analyser les informations alors générées. Lorsque du personnel adéquatement formé aux méthodologies employées lors de ce type de discussion est disponible, ces dernières peuvent être utilisées en tant que source de données complémentaires. Le recours à ce type de discussion doit cependant se faire en appliquant strictement les directives s'y rattachant<sup>8</sup>.



Des modèles d'outils d'analyse de la situation sont fournis en annexe. Ces modèles devraient être ajustés afin de développer des outils adaptés à un contexte spécifique. Chaque modèle d'outil présenté dans les annexes comprend également des directives additionnelles pour faciliter leur adaptation à un contexte spécifique.

Les recommandations générales pour réviser et pour adapter les outils utilisés lors de l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant :

- Vous pouvez limiter davantage les choix de réponses à une question en les circonscrivant dans le temps. Par exemple, la question 1.2 du modèle d'outil servant lors de l'entretien avec les informateurs-clefs demande à l'équipe-pays de définir une limite de temps, en formulant des questions se référant aux événements qui se sont déroulés au cours des X derniers jours. Le fait de restreindre la formulation de la question peut parfois aider les participants à fournir des réponses plus précises tout en rendant l'analyse plus significative.
- Que les outils aient été ou non adaptés au contexte du pays durant la période préparatoire (avant le début de la crise), ils devraient toujours être révisés avant le début des enquêtes sur le terrain, pour demeurer adéquats et complets. Nous suggérons de procéder, minimalement à une courte simulation permettant d'essayer les outils avec des membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfant qui sont familiers avec le contexte local.

<sup>8</sup> Pour en connaître davantage sur les discussions de groupe, veuillez consulter la Trousse d'analyse inter-agences de la situation en matière de protection de l'enfant et/ou le *Rapid Assessment Sampling in Emergency Situations* en utilisant une méthode de recherche participative, disponible à : <http://resources.cpclearingnetwork.org/>

- Il est déconseillé de modifier les outils une fois que les équipes sont déployées sur le terrain. Cependant, si les superviseurs déterminent que des changements sont essentiels au succès de l'analyse, les modifications réalisées devraient être minimales et elles devraient être communiquées à toutes les équipes concernées via un mécanisme de coordination centralisé. L'introduction de modifications peut rendre les informations recueillies inutilisables lorsque la communication est mauvaise (par exemple, lorsque vous devez vous fier à des moyens de transmission qui fonctionnent sporadiquement), que la capacité de l'équipe à comprendre et à appliquer les changements est compromise, ou qu'il est probable que les changements soient appliqués de façon inappropriée ou inégale.



Dans la mesure du possible, le type de questions recommandé dans le modèle d'outil d'entretien avec les informateurs-clefs devrait être maintenu, alors que les choix de réponses devraient être modifiés autant que nécessaire.



#### **Ajuster les questions de l'enquête (autant que nécessaire, si cela s'avère nécessaire)<sup>9</sup>**

Durant l'étape de mise en œuvre de l'analyse rapide de la situation, des questions fermées devraient être employées autant que possible pour faciliter la compilation et l'analyse des données en temps voulu. Des questions ouvertes ne devraient être utilisées que lorsque les réponses sont difficiles à prévoir ou que les choix de réponses ne peuvent être prédéterminés. Dans le but de faciliter l'analyse des questions ouvertes, il importe cependant de les « fermer » en identifiant une série de réponses prévisibles. Deux méthodes sont alors utilisées dans les modèles d'outils :

1. *Les questions à choix multiples*, pour lesquelles nous pouvons établir une liste de réponses détaillées et mutuellement exclusives. Une bonne connaissance du contexte local est nécessaire pour sélectionner les choix de réponses qui couvriront toutes les réponses possibles. De telles questions devraient inclure un choix de réponse « autre » pour permettre de noter les questions importantes et pour aider à identifier des choix de réponses additionnels aux questions à choix multiples. Les questions à choix multiples sont plus faciles à analyser.
2. *Les questions avec des catégories de réponses codifiées*, pour lesquelles nous devons développer des catégories de réponse. Cette approche est utile lorsqu'il est difficile de formuler des choix de réponses concrets. L'évaluateur aura alors pour tâche de décider à quelle catégorie appartient la réponse du participant.



#### **Adapter les entretiens avec les informateurs-clefs**



Voir l'**annexe 1** pour consulter le modèle d'outil servant lors d'entretiens avec des informateurs-clefs

Le terme « informateur-clef » désigne toute personne pouvant fournir des informations ou des opinions sur un sujet spécifique (ou sur une série de sujets) à partir de son expérience et de ses connaissances sur

<sup>9</sup> Pour en savoir davantage sur les questions figurant dans l'analyse, veuillez consulter le guide technique du Groupe de travail sur la protection de l'enfant sur les analyses de la situation en matière de protection de l'enfant **(à paraître)**.

la communauté que l'on tente d'analyser. Les informateurs-clefs devraient être identifiés en fonction de leur rôle dans la communauté et de notre degré de confiance en leur capacité à fournir une bonne représentation du point de vue ou de la situation des enfants de la communauté/des populations en question. Les informateurs-clefs ne doivent pas nécessairement être des personnes en position d'autorité.

Lors de la sélection des informateurs-clefs, demandez-vous si :

- Il y a des raisons de croire qu'ils possèdent des connaissances suffisantes relatives à la situation des populations étudiées
- Ils seront en mesure de comprendre les questions
- Leur expérience personnelle est représentative de celle de la communauté et, dans le cas contraire, si cela influencera leurs réponses (par exemple, détenir un niveau d'éducation plus élevé que les autres membres de la communauté peut ne pas influencer de façon significative les réponses en ce qui a trait à l'expérience ou aux conséquences d'une catastrophe, alors que faire partie d'un groupe dominant peut avoir ce genre d'influence)
- Les informateurs-clefs peuvent avoir des « intentions » qui façonnent leurs réponses aux questions. Bien que tout le monde puisse avoir ses propres objectifs, un tel parti pris doit être examiné lors de la sélection et de l'analyse

Le nombre d'informateurs-clefs devant être interrogés sur chaque site dépend du nombre de sites visités dans notre échantillon, des ressources et du temps disponible, et de l'homogénéité<sup>10</sup> de chaque site. Au moins **trois entretiens avec des informateurs-clefs** sont recommandés par site. Sur un site exceptionnellement vaste, des informateurs-clefs supplémentaires devraient être identifiés. De plus :

- Au moins deux des informateurs-clefs devraient, d'une façon ou d'une autre, travailler directement avec des enfants au quotidien, comme des enseignants ou des personnes responsables du bien-être des enfants de la communauté
- Il importe de tenir compte de l'équilibre entre les sexes. En d'autres termes, les hommes et les femmes devraient être représentés à égalité dans les entretiens avec des informateurs-clefs sur chacun des sites
- Au moins un des informateurs-clefs devraient occuper une position de responsabilités générales auprès de la population (comme un chef local, un chef de camp ou un chef religieux)

Il est recommandé de procéder aux entretiens auprès de chaque informateur-clef de façon séparée. Les entretiens individuels sont plus faciles à manœuvrer et peuvent laisser moins de place aux partis pris, puisque la pression des pairs et/ou la peur des désaccords avec les autres membres de la communauté sont moins présents. Si le temps et les ressources ne permettent pas de tenir des entretiens séparés, vous pouvez alors opter pour une entrevue avec un groupe d'informateurs-clefs.

Dans les deux cas, **un seul rapport de terrain sera produit pour chaque site visé et transmis aux fins de l'analyse** (voir plus bas). Dans les cas d'entretiens individuels avec trois informateurs-clefs, le superviseur a la responsabilité de compiler un rapport de site en utilisant toute l'information disponible dans les trois questionnaires issus des entretiens avec les informateurs-clefs et de la corroborer avec la liste de contrôle issue des observations directes.

---

<sup>10</sup> Un site homogène peut être interprété comme un site où la majorité de la population partage des dénominateurs identitaires communs, comme le milieu socioéconomique, l'ethnicité, la religion et la langue.



**Ajuster l'outil utilisé pour les observations directes (autant que nécessaire, si cela s'avère nécessaire)**



Voir l'**annexe 2** pour consulter le modèle d'outil utilisé pour les observations directes

Le potentiel de l'observation directe en tant qu'outils d'analyse de situation est souvent sous-estimé. Il est possible de recueillir une grande quantité d'informations par la simple observation. En « écoutant » et en « regardant », et sans se fier au jugement des autres, il est possible d'en apprendre beaucoup sur les réalités du quotidien sur un site donné. L'observation directe est particulièrement utile si nous souhaitons connaître les comportements de la population ainsi que les conditions physiques d'un élément ou d'un emplacement.

Le principal objectif de cette méthode dans le cadre d'une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant est d'enrichir l'analyse et de valider les données recueillies à partir des entretiens avec les informateurs-clefs à travers un processus de corroboration (aussi appelé « triangulation »)<sup>11</sup>. Les résultats de l'observation directe seront utilisés par le superviseur et par l'équipe pour enrichir la compilation du rapport de terrain.



**Ajuster le rapport de terrain (autant que nécessaire, si cela s'avère nécessaire)**



Voir l'**annexe 5** pour consulter le modèle de compilation d'un rapport de terrain

Chaque site mène à un seul rapport qui tiendra compte de toutes les données récoltées sur ce site en particulier. Ce rapport sera le fruit d'une compilation d'informations corroborées, recueillies grâce aux entretiens avec les informateurs-clefs, à l'observation directe et aux observations informelles des membres de l'équipe. Il sera également nécessaire d'adapter cet outil à la lumière des modifications apportées aux questionnaires.



**Adapter le rapport d'action urgente et s'entendre sur la hiérarchie et sur les responsabilités en matière de suivi**



Voir l'**annexe 5** pour consulter les modèles de rapports et de procédures d'action urgente

Le rapport d'action urgente est conçu pour les situations où un cas individuel attire l'attention d'un évaluateur. Le Groupe de travail sur l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant a la responsabilité de définir les critères pour déterminer ce qu'est une action urgente et pour mettre en place des procédures bien établies pour les services de renvoi. Les cas ne devraient pas être repérés activement au cours de l'analyse de la situation (bien qu'ils puissent être repérés à travers des interventions séparées).

<sup>11</sup> La *triangulation* des données désigne le processus de comparaison des données recueillies au moyen de différentes méthodes, de différentes personnes et de différentes sources. Vous trouverez plus d'informations sur la triangulation dans la section 4.7.



## SEMAINES 2-3 – La structure, le recrutement et la formation des équipes d'évaluateurs



La trousse à outils pour réaliser une analyse rapide de la situation a été conçue en présumant que les évaluateurs auraient des connaissances négligeables en protection de l'enfant, mais qu'ils parleraient la langue locale et qu'ils auraient de l'expérience dans le travail communautaire.

En raison des nombreuses contraintes propres au contexte qui fait suite à une situation d'urgence, vous aurez sans doute des choix difficiles à faire en ce qui a trait aux compétences des évaluateurs. Les seules compétences indispensables pour les évaluateurs sont : une connaissance de la langue locale, une habileté à pouvoir s'exprimer clairement, et une capacité à travailler ou à interagir avec les communautés de façon responsable.

Les membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfant sont invités à réduire en partie les manquements possibles à cet égard en mettant sur pied un répertoire de candidats présélectionnés au cours de la période préparatoire.



### Déterminer quelle sera la structure des équipes d'évaluation

- Chaque équipe devrait inclure au moins un superviseur possédant des compétences approfondies en protection de l'enfant, une expérience antérieure en analyse de la situation, et, idéalement, certaines connaissances techniques en gestion de l'information, pour prendre les devants sur le terrain
- Le nombre d'évaluateurs au sein de chaque équipe de terrain devrait être établi selon le nombre d'évaluateurs disponibles, le nombre de superviseurs/chefs d'équipe disponibles, ainsi que le nombre, l'emplacement et la taille des sites devant être analysés. Règle générale, pour que la gestion soit efficace ; il devrait y avoir un maximum de six évaluateurs par superviseur
- S'il n'est pas possible de compter sur une personne ayant des compétences techniques en gestion de l'information au sein de chaque équipe, il faudrait veiller à ce qu'une personne-ressource ayant ce bagage technique soit disponible pour relayer les superviseurs des équipes selon les besoins.

#### Les superviseurs :

Les superviseurs coordonnent les activités des évaluateurs sur le terrain tout en leur apportant une aide technique et logistique. Les superviseurs ont la responsabilité d'élaborer un plan de collecte de données afin de surveiller l'évolution de ces activités. Un *plan de collecte de données* consiste en une simple liste indiquant le moment où chaque activité sera réalisée sur chaque site, avec la description de l'activité et le nom de la personne qui la réalisera. Ce plan est crucial pour veiller à ce que le temps et les ressources soient efficacement utilisés. Le superviseur a aussi la responsabilité de procéder à des sessions de compte-rendu avec les équipes d'évaluateurs à la fin de chaque journée de travail.



Les sessions quotidiennes de compte-rendu sont l'une des tâches les plus importantes des superviseurs et elles sont au cœur d'un processus efficace de gestion des données.



### Former les équipes d'évaluateurs<sup>12</sup>

Les équipes d'évaluateurs devraient être formées et informées avant leur déploiement sur le terrain.

Cette formation devrait traiter de :

- ✓ Certaines informations contextuelles à propos de la situation d'urgence et du contexte de la protection de l'enfant (à partir notamment des résultats de la revue documentaire)
- ✓ Les définitions et principes-clefs de la protection de l'enfant
- ✓ Les considérations éthiques
- ✓ Les directives sur les outils d'analyse
- ✓ Les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe
- ✓ Les exigences en matière de communication de l'information et de comptes-rendus
- ✓ La logistique associée à la collecte des données

Si

#### Liste de contrôle pour les sessions quotidiennes de comptes-rendus (à l'usage des superviseurs)

- ✓ Réviser et discuter des questionnaires qui ont été complétés
  - Détectez les erreurs potentielles survenues au moment où les questionnaires ont été remplis
  - Traitez des difficultés à répondre aux questions et des sujets sensibles
  - Identifiez et commentez les innovations (s'il y en a) et discutez de leur pertinence dans d'autres contextes
- ✓ Compilez les rapports de terrain (lorsque tous les entretiens avec les informateurs-clefs et les rapports d'observation directe ont été complétés pour un site en question)
- ✓ Discutez des préoccupations et des obstacles logistiques
- ✓ Discutez et référez les cas d'action urgente (lorsque cela s'avère nécessaire)
- ✓ Discutez des incohérences potentielles dans les informations recueillies par les divers évaluateurs (corroboration) et, si cela s'avère nécessaire, annulez certains questionnaires dont le parti pris de l'informateur-clef est apparent
- ✓ Rédigez des rapports détaillés résumant toutes les discussions et les décisions prises, et diffusez-les avec l'équipe le lendemain

aucune préparation n'a été effectuée en vue de l'analyse rapide de la situation avant la crise humanitaire, notamment les essais sur le terrain des outils ajustés au contexte, la formation peut donner l'occasion de simuler des tests sur le terrain.



Prenez note cependant que, si la formation est utilisée en vue de ce processus dual, vous devez allouer du temps à l'issue de la formation pour réviser et pour consolider les changements avant que les équipes ne soient déployées sur le terrain.

<sup>12</sup> Des directives élémentaires sur certains aspects de la formation figurent dans le guide technique sur l'analyse de la situation en matière de protection de l'enfant du Groupe de travail sur la protection de l'enfant **à développer**.



#### SEMAINE 4 – La collecte et la gestion des données

Le Groupe de travail sur l'évaluation rapide de la situation en matière de protection de l'enfant devrait nommer des personnes-ressources chargées de la logistique, de la sécurité, des actions urgentes et de l'appui technique (en protection de l'enfant et en gestion de l'information) qui devraient être disponibles pour soutenir les équipes de terrain tout au long du processus. Parallèlement, des personnes responsables du traitement des données devraient être identifiées, et les modes de transmission des données devraient être communiqués aux superviseurs.

Avant de débiter la collecte des données, tenez compte des exigences opérationnelles associées à la gestion des données : l'expertise, les capacités techniques et les ressources disponibles.

Posez les questions suivantes suffisamment tôt pour trouver les réponses adéquates :

- Des ordinateurs sont-ils disponibles pour traiter les données ?
- Les partenaires ont-ils accès aux logiciels nécessaires (Word et Excel) ?
- Le courant et Internet sont-ils disponibles pour diffuser les données ?
- Un traducteur / une traduction est-il/elle nécessaire et, si c'est le cas, à quelle étape du processus de gestion des données est-elle nécessaire ?



#### Recueillir les données

Il est recommandé de procéder à la collecte de données de façon exhaustive. En d'autres termes, il est préférable de concentrer les ressources sur un site jusqu'à ce que la collecte de données sur ce site en particulier soit complétée. Par exemple, si une équipe est composée d'un superviseur et de trois évaluateurs, au lieu de répartir l'équipe sur trois sites, elle devrait se concentrer sur la collecte de données sur un même site pour ensuite se rendre au prochain. Cela permettra au superviseur de transmettre le rapport de terrain sur chaque site complété en temps réel aux équipes chargées du traitement des données.



#### Nettoyer les données

Le nettoyage des données désigne un processus nécessitant plusieurs étapes.



**Étape 1** – L'étape la plus importante du nettoyage des données est réalisée sur le terrain lors des rencontres quotidiennes de compte-rendu. Au cours de ces rencontres, le chef d'équipe et les évaluateurs passeront en revue les formulaires ayant été complétés et identifieront les domaines qui pourraient nécessiter des clarifications et des commentaires.



Les formulaires de collecte de données ne peuvent être considérés comme des sources valides d'information avant d'avoir été vérifiés et signés par un superviseur



**Étape 2** – La prochaine étape du nettoyage des données se produit lors du traitement. Durant cette étape, les données doivent être vérifiées afin de détecter si des erreurs se sont glissées ou si des éléments semblent manquer.

Par exemple, une variable sexospécifique est composée de deux parties, une pour les hommes et une pour les femmes, qui sont deux valeurs numériques, comme 0 et 1. Toute autre valeur est une erreur et elle peut être détectée rapidement. Une erreur moins apparente pourrait correspondre à la réponse à la question 12 à choix multiples. Les valeurs iront de 1 à 12. Si la valeur 111 apparaît dans la colonne, nous saurons qu'il s'agit sans doute d'une erreur survenue lors de l'entrée des données.



### **Traiter et compiler les données**



Quelles que soient l'attention portée par les évaluateurs lors de la collecte et de l'enregistrement des données et l'application avec laquelle l'information est intégrée à la base de données, des erreurs surviennent inévitablement. La plupart des erreurs peuvent être détectées et corrigées par une simple vérification.

Les données peuvent être enregistrées et traitées à la main, en utilisant des feuilles de compte et des tableaux. Cependant, les programmes informatiques comme MS Excel nous permettent de gagner du temps à long terme et simplifient la manipulation, l'analyse et la diffusion des données. Dans un contexte où le temps est limité, il est préférable d'utiliser un programme informatisé.



Voir l'outil de compilation et d'analyse de données pour une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant (document Excel) qui fait partie de cette trousse d'analyse.

Un modèle d'outil pour gérer les données a été développé pour être utilisé lors d'une analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant. Cet outil rédigé en format Excel permet de traiter facilement les données et de procéder à une analyse automatique élémentaire.

On devrait idéalement procéder au traitement des données parallèlement à la collecte. Si cela s'avère possible, les rapports de terrain devraient être transmis par télécopieur, par courrier électronique ou par d'autres moyens vers un lieu de traitement des données prédéterminé. Cela permettra de procéder simultanément à l'entrée et à l'analyse des données, ce qui permettra non seulement de gagner du temps, mais aussi d'offrir l'opportunité aux équipes de traitement des données de demander des clarifications et d'autres informations aux équipes encore en place sur le terrain lorsque cela est nécessaire.



### **SEMAINES 4 et 5 – L'analyse et l'interprétation des données, et la rédaction du rapport**

L'analyse des données désigne le processus permettant de conférer un sens aux données recueillies. En d'autres termes, elle permet d'assembler des données individuelles (comme des réponses aux questions) afin de parler au nom d'une collectivité et de « raconter » la situation. L'analyse permet de traduire les données « brutes » provenant de différentes sources en une information significative servant à enrichir les déclarations à propos de « ce que nous devons savoir ».



## Analyser les données

La plupart des composantes analytiques issues d'un échantillonnage dirigé tel qu'utilisé dans cette analyse de la situation sont descriptives. L'analyse descriptive est aussi la moins complexe des méthodes analytiques. Des non-spécialistes peuvent facilement réaliser une telle analyse sans avoir besoin d'instructions détaillées.

Dans le cadre d'une analyse descriptive, la méthode la plus utile est l'*analyse des fréquences*. Elle aide à déterminer la fréquence d'un événement, d'une question ou d'une déclaration en particulier à partir de l'ensemble des informations recueillies. Par exemple, si 12 des 18 sites ont révélé que le travail des enfants est en augmentation depuis le début de la situation d'urgence, nous pouvons affirmer que 66 % des sites étudiés ont signalé une augmentation du nombre d'enfants travailleurs depuis le début de la crise.

Pour faciliter l'analyse des fréquences, un tableau de répartition des fréquences peut être utilisé. Par exemple, la répartition des enfants séparés selon leur âge à partir des entretiens avec les informateurs-clefs peut être présentée sous forme de tableau de répartition des fréquences comme suit :

Tableau 1 : analyse de la fréquence de la répartition des enfants séparés selon leur âge<sup>13</sup>

	Moins de 5 ans	De 5 à 14 ans	De 15 à 18 ans	Aucune différence observée	Ne sait pas
Fréquence	3	8	3	2	3
Pourcentage	16%	42%	16%	11%	16%

Le **croisement** est une autre méthode utilisée pour les statistiques descriptives. Par le croisement des données, il est possible de séparer les réponses à une question spécifique selon les caractéristiques des participants (par exemple, en séparant les hommes des femmes) ou selon les sites où les données ont été recueillies (par exemple, entre les milieux ruraux, urbains, les camps, etc.). Une telle analyse est souvent très utile pour déterminer la façon dont une problématique particulière a touché différemment des régions ou des populations concernées, et elle enrichira le développement des programmes, notamment entre les régions rurales ou urbaines touchées par la situation d'urgence.

Un exemple d'analyse par croisement – Tableau 2 : feuille de compte – augmentation du nombre de cas de violence sexuelle

# de l'entrée	Urbain/Rural	Augmentation du nombre de cas de violence sexuelle depuis le début de la situation d'urgence
1	Urbain	Oui
2	Rural	Non
3	Rural	Oui
4	Rural	Non
5	Urbain	Oui
6	Urbain	Oui
7	Rural	Non

<sup>13</sup> Une seule tranche d'âge a été sélectionnée pour chaque site.

Trousse d'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant – GUIDE – Essai pilote-de terrain Version 0.1

8	Rural	Non
9	Urbain	Non
10	Urbain	Non
11	Rural	Non
12	Urbain	Oui
13	Rural	Non
14	Rural	Oui
15	Urbain	Oui
16	Rural	Non
17	Rural	Oui
18	Rural	Non

Tableau 3 : tableau de croisement – augmentation du nombre de cas de violence sexuelle dans les sites urbains par rapport aux sites ruraux

	Augmentation du nombre de cas	Pas d'augmentation du nombre de cas	Total
Urbain	5	2	7
Rural	3	8	11
Total	8	10	18

**Présentation des données à travers des diagrammes :**

L'illustration est une façon très simple mais souvent utile de donner vie aux données. Les diagrammes peuvent être développés à différentes étapes de l'analyse. Voici des exemples :

Diagramme 1 : illustre un simple calcul du nombre de sites urbains par rapport aux sites ruraux

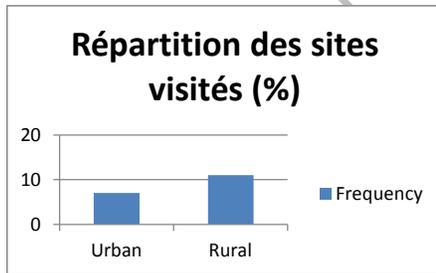


Diagramme 2 : illustre le nombre de sites qui font état d'une augmentation du nombre de cas de violence sexuelle depuis le début de la situation d'urgence

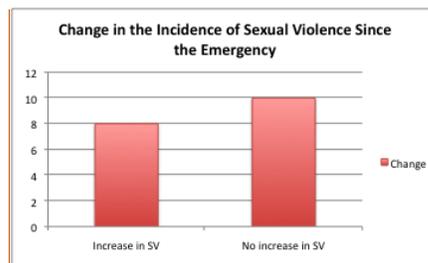


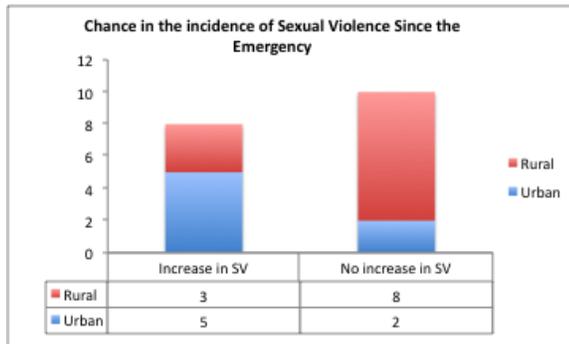
Diagramme 3 : illustre le résultat du croisement des deux ensembles de données précédents, ce qui fait qu'il contient beaucoup plus d'informations sur l'impact de la situation d'urgence en matière de violence à caractère sexiste et sexuel selon les régions rurales ou urbaines

**Kommentar [g2]:** These are photos of tables, so I can't change the terms in them.

For the first table. Frequency would become fréquence, Urban would become urbain, and rural would stay the same.

For the second table, the title would become "Changements dans le nombre de cas de violence sexuelle depuis le début de la situation d'urgence". Increase in SV would become augmentation de la violence sexuelle, no increase in sv would become aucune augmentation du nombre de cas de violence sexuelle, and change would become changement

The title of the third table would become « Changement dans le nombre de cas de violence sexuelle depuis le début de la situation d'urgence », Increase in SV would become augmentation de la violence sexuelle, no increase in sv would become aucune augmentation du nombre de cas de violence sexuelle, rural would stay the same and urban would become urbain



Il est hautement recommandé qu'un spécialiste de la gestion de l'information accompagne l'équipe chargée de la protection de l'enfant au cours du processus d'analyse. Si aucun spécialiste n'est disponible au sein du Groupe de travail sur l'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant ou des autres agences membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfant, veuillez solliciter l'appui de **[Doit être ajouté et confirmé ...]**



### Interpréter les données

L'interprétation désigne le processus par lequel les données qui ont été recueillies et analysées sont alors liées aux objectifs de l'analyse en matière de programmation (et enrichissent la liste de « ce que nous devons savoir »).

Une étape-clef dans l'interprétation est de veiller à ce que les données recueillies soient exactes dans les limites acceptables de ce que constituent des données « suffisamment fiables » dans le contexte considéré. Pour ce faire, il importe de les corroborer. La corroboration [triangulation] des données désigne le processus de comparaison des données recueillies à l'aide de différentes *méthodes*, de différentes *personnes* et de différentes *sources*. Il s'agit de notre principal moyen de vérification lors d'analyses rapides de la situation. Recueillir des informations similaires provenant de différentes sources suite aux différentes méthodes employées durant l'évaluation permet d'accroître la confiance envers les résultats obtenus. La corroboration devient d'autant plus importante si nous recueillons des informations provenant de petits échantillons, ce qui est souvent le cas lors d'analyses rapides de la situation.

La corroboration peut se produire à différents niveaux.



**Étape 1 – La corroboration durant la collecte des données** – L'information recueillie sur le terrain devrait être corroborée en comparant les informations fournies par les différents informateurs-clefs à celles obtenues par l'outil d'observation directe. Cette triangulation devrait être réalisée quotidiennement et elle devrait être menée par l'équipe de superviseurs au cours des sessions quotidiennes de compte-rendu. Durant ces sessions, l'équipe comparera les résultats issus des entretiens avec les informateurs-clefs aux observations structurées et informelles, afin de trouver la

meilleure réponse à chacune des questions présentées dans le rapport de terrain. Parmi les réponses à une question, ce sera normalement celle qui aura été le plus souvent citée qui sera identifiée comme étant la meilleure. Cependant, si des contradictions existent entre les réponses fournies par les informateurs-clefs, les membres de l'équipe devront discuter et choisir les meilleures options de réponse à partir de leurs interactions avec la population locale et des observations faites durant la collecte de données. Certaines questions figurant dans le modèle de rapport de terrain permettent de hiérarchiser les réponses selon leur fréquence.



Toute décision visant à ne pas inclure des informations qui ont été recueillies devrait être documentée de façon attentive et rigoureuse pour éviter toute confusion dans le futur.



**Étape 2 – La corroboration après que toutes les données ont été compilées** – La triangulation devrait aussi avoir lieu lorsque toutes les données ont été recueillies. Par exemple, si les informateurs-clefs ont signalé dans 85 % des sites visités qu'il n'y avait pas de recrutement d'enfants, mais que 45 % des observations directes ont permis de constater que des activités de recrutement avaient lieu, nous savons que l'une de ces deux données est erronée. Dans ce cas, une troisième source d'informations devrait être identifiée et utilisée à des fins de validation.

*Voici des exemples d'interprétation de base :*

*Exemple 1 : Souvenez-vous du tableau 1 présenté un peu plus haut (« analyse de la fréquence de la répartition des enfants séparés selon leur âge »)*

	Moins de 5 ans	De 5 à 14 ans	De 15 à 18 ans	Aucune différence observée	Ne sait pas
Fréquence	3	8	3	2	3
Pourcentage	16%	42%	16%	11%	16%

Ce tableau présente les résultats obtenus auprès des informateurs-clefs à la question : « Selon vous, à quelle tranche d'âge appartiennent la majorité des enfants séparés ? » Nous avons tous les éléments nécessaires pour interpréter les informations qui ont été récoltées au moyen de l'analyse de la situation et nous pouvons affirmer que 42 % des sites visités ont révélé que la majorité des enfants séparés étaient âgés de 5 à 14 ans.

Si nous avons accès à d'autres sources de données concernant les enfants séparés, nous devrions corroborer ce résultat avec les données des autres sources. Par exemple, si le rapport d'analyse rapide multisectorielle de la situation produit par le Groupe de travail sur l'analyse des besoins révèle que 70 % des enfants séparés sont âgés de moins de 5 ans, nous savons que l'une de ces deux données est erronée. Si cela se produit et que nous ne sommes pas en mesure de trouver d'autres sources d'information qui contredisent nos résultats, ceux-ci continuent à être valides.

*Exemple 2 : Souvenez-vous du tableau de croisement 3 :*

Trousse d'analyse rapide de la situation en matière de protection de l'enfant – GUIDE – Essai pilote-de terrain Version 0.1

	Augmentation du nombre de cas	Pas d'augmentation du nombre de cas	Total
Urbain	5	2	7
Rural	3	8	11
Total	8	10	18

Ce tableau nous donne suffisamment d'informations pour affirmer qu'il y a une augmentation du nombre de cas de violence sexuelle depuis le début de la situation d'urgence dans les milieux urbains, en comparaison avec les milieux ruraux. Nous pouvons affirmer qu'un pourcentage plus élevé de sites urbains visités font état d'une augmentation du nombre de cas de violence sexuelle depuis le début de la crise par rapport aux sites ruraux visités.



**Rédiger et diffuser les résultats de l'analyse**

Une fois l'étape de l'analyse complétée, il est important de diffuser les résultats auprès des autres acteurs. Idéalement, un court atelier devrait être organisé pour discuter des principaux résultats et de leur signification. Cela permettra non seulement d'enrichir les apprentissages grâce aux résultats, mais aussi de veiller à ce que tous y adhèrent et les utilisent. Vous pouvez aussi envisager de publier des « produits » correspondant à différents publics. Il peut s'agir de :

PRODUIT et suggestion de contenu	LONGUEUR	GROUPE CIBLÉ
Synthèse : partie narrative courte, présentation visuelle de certaines données, liste de recommandations	2 à 4 pages	Tous les acteurs humanitaires intéressés (bailleurs de fonds, haut dirigeants des agences, gouvernements, bureaux chefs, etc.)
Rapport détaillé : 1. Résumé (même chose que la synthèse) 2. Introduction et présentation de la méthodologie 3. Principaux résultats - tableaux et diagrammes présentant les données - analyse narrative (En fonction du contexte, les principaux résultats peuvent être organisés selon les thèmes/risques relatifs à la protection de l'enfant, les régions, etc. ou une combinaison de ces critères) 4. Hiérarchisation en matière de programmation et de financement 5. Recommandations en matière de programmation	2 à 30 pages maximum	Les membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfant qui utiliseront ces informations pour orienter leur programmation
Les données brutes – disponibles en format électronique pour en faciliter la diffusion	Ne s'applique pas	Les membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfant, les autres groupes sectoriels, le Groupe de travail sur l'analyse des besoins, etc.



**Il importe de préciser que les résultats de l'analyse de la situation ne représentent PAS l'ensemble de la population.**

Cela est inévitable lorsqu'un échantillonnage dirigé est utilisé. Pour que cela soit clairement établi dans le rapport, les résultats devraient être qualifiés de manière à refléter les inexactitudes connues dans la méthode employée (par exemple : « parmi les 75 sites visités, 80 % ont signalé la présence d'enfants séparés » et non « 80 % des régions touchées ont signalé la présence d'enfants séparés »).



#### SEMAINES 1 à 5 – Les questions en matière d'éthique et de confidentialité

Les analyses de la situation constituent des « interventions » en tant que telles. Elles peuvent devenir des expériences significatives et positives, ou elles peuvent être envahissantes et perturbatrices, en plus d'occasionner un stress supplémentaire aux populations concernées. Cela est particulièrement vrai dans la période qui suit immédiatement le début d'une situation d'urgence. Les deux principes directeurs qui devraient guider toute analyse de la situation sont de « ne pas nuire » et de promouvoir « l'intérêt supérieur de l'enfant ». De ce fait, une approche éthique dans l'analyse d'une situation requiert de :

1. S'engager à agir à l'issue de l'analyse, selon les besoins
2. Identifier et trouver des façons de soutenir les mécanismes d'adaptation de la communauté qui ne violent pas les droits fondamentaux et qui ne causent pas de préjudices aux enfants
3. Tenir compte des répercussions négatives de l'exercice d'analyse de la situation, comme la stigmatisation, l'attention inutile générée sur certaines personnes ou groupes, ou le maintien d'une peur injustifiée
4. Ne pas créer de fausses attentes, en communiquant de façon honnête avec les communautés à propos des objectifs de l'analyse avant et après son exécution<sup>14</sup>

Il est aussi de notre responsabilité de veiller à ce que les informations qui nous ont été confiées restent confidentielles. La confidentialité peut être définie comme la gestion restrictive des informations sensibles (noms, incidents, emplacements, détails, etc.) accumulées avant et après l'analyse de la situation en matière de protection de l'enfant. Les informations jugées sensibles doivent être protégées et communiquées seulement aux personnes (prestataires de services, famille, etc.) qui ont besoin de cette information pour défendre l'intérêt supérieur de l'enfant. Les informations diffusées devraient idéalement être exemptes de tous les détails concernant la source, à moins que cette information ne soit nécessaire pour veiller à ce que les actions appropriées soient entreprises (avec le consentement écrit de la source).

Les questions jugées sensibles telles que celles identifiées par un (  ) dans le modèle d'outil servant pour les entretiens avec les informateurs-clefs (annexe 1) ne devraient être posées que par des évaluateurs qualifiés. Il importe de parler avec les populations locales ou avec celles et ceux qui sont suffisamment familiers avec la situation en matière de protection dans le pays ou dans le contexte, pour déterminer dans quelle mesure les questions identifiées par le drapeau rouge sont effectivement sensibles ou politisées, pour décider si ces questions devraient être posées en tenant compte de la

<sup>14</sup> Adapté du document « Ethical Considerations for the IA Emergency Child Protection Assessment ».

capacité des évaluateurs, et pour ajuster les outils afin d'utiliser une terminologie et un langage appropriés pour traiter de ces questions. Si les évaluateurs n'ont pas les qualifications en matière de protection de l'enfant ou la formation adéquate, ces questions ne devraient pas être posées.

Toute activité d'analyse d'une situation impliquant l'obtention directe d'informations de la part de personnes d'âges variés suppose le consentement éclairé de celles-ci. Le modèle d'outil servant pour les entretiens avec les informateurs-clefs (annexe 1) comprend des exemples de consentement verbal éclairé. Si vous avez l'intention d'utiliser le nom de l'un de vos informateurs-clefs dans vos rapports, un consentement écrit est nécessaire. En tenant compte du contexte, l'équipe d'évaluateurs peut décider qu'un consentement écrit est nécessaire pour tous les informateurs-clefs, quelle que soit l'utilisation qui sera faite de leur nom. Dans de tels cas, des formulaires de consentement écrit spéciaux devraient être inclus dans tous les questionnaires auprès des informateurs-clefs.

Ébauche de l'essai pilote/de terrain